

Résolution :  
Votation communale sur la tenue des Jeux Olympiques 2026 à Sion

But :

Le groupe UDC est soucieux de connaître la volonté de nos concitoyens sur le thème des jeux olympiques et souhaite que soit organisé une votation populaire sur le projet de JO Sion 2026.

Au vu de la responsabilité financière primaire qui, conformément à l'art. 36 ch. 1 de la Charte olympique, incomberait à la Ville de Sion, solidairement avec le COJO, pour ce qui a trait à l'organisation et au déroulement d'éventuels jeux, le groupe UDC estime en outre essentiel que les Sédunois expriment leur avis avant les Valaisans, soit avant le scrutin cantonal du 10 juin 2018.

Conformément à l'art. 35 du Règlement du Conseil général, le groupe UDC demande au conseil général d'exprimer son opinion sur l'opportunité d'organiser une telle votation sous la forme d'un référendum obligatoire, subsidiairement d'un référendum facultatif. L'ampleur de la responsabilité financière que prendrait la Ville de Sion si les JO 2026 lui étaient attribués l'exige et justifie en particulier que toutes les voies juridiques permettant d'organiser une consultation populaire obligatoire soient explorées.

Argumentaire :

Il est impératif que les Sédunois puissent exprimer leur avis quant au choix de Sion comme commune site. En effet, ce projet aura d'importantes répercussions sur de nombreux pans de la politique communale.

Ainsi, la question des transports, de nos infrastructures sportives, du développement urbain, de la politique touristique, de l'attribution des ressources de l'administration en temps et en personnel dévolues au projet au détriment des autres enjeux communaux, de la sécurité, de la participation financière de la Ville, de la gestion des risques et de la couverture d'un éventuel déficit se posent.

De même, la création d'un village olympique destiné à être permanent et son exploitation sont un projet d'importance qui n'était pas dans les priorités de la Ville.

En l'état, le réseau routier est parfois saturé aux heures de pointe ou lors de manifestations. Se pose aussi la question de la régulation du trafic, notamment aux jonctions autoroutières.

Le travail et la dotation de l'Office du tourisme correspondait à une offre tournée vers les Valaisans et les Suisses et non sur une politique touristique plus largement internationale.

La sécurité devant être mise en place notamment lors des cérémonies d'ouverture et de clôture sera de grande ampleur.

Un tel projet, dont certains jugent déjà les budgets opérationnels (1,75 mia), d'investissements (100 mios) et sécuritaire (300 mios) sous-évalués, va considérablement modifier les enjeux actuels de notre ville et justifient que le citoyen soit consulté.

En plus des considérations budgétaires, la question de la couverture du déficit n'est pas résolue. En effet, au-delà de la réserve de 215 millions et des 612 millions de la Confédération, l'article 36 de la Charte olympique désigne la ville site et le COJO comme responsables d'un éventuel déficit. Mais quelle que soit sa forme juridique, le COJO n'aura jamais les reins assez solides pour assumer une telle responsabilité à l'égard des tiers, responsabilité qui, de fait, incombera principalement à la Ville de Sion seule.

La participation financière de la Ville et les conséquences de son engagement ne sont pas pleinement maîtrisées. Il serait judicieux que la Ville pense à l'intérêt général et à sa responsabilité vis-à-vis des citoyens.

Ces quelques exemples parmi de nombreux autres enjeux illustrent la nécessité d'un référendum, qui apparaît d'autant plus grande que la population sédunoise n'a nullement envisagé l'organisation de ces jeux lors de l'élection tant du Conseil général que du Conseil municipal.

#### Conclusion :

Le groupe UDC vous demande d'exprimer votre opinion sur l'organisation, par la voie d'un référendum obligatoire, subsidiairement (si la voie obligatoire est expressément exclue par la loi) facultatif, d'une votation communale qui devra intervenir avant la votation cantonale du 10 juin 2018 au sujet de l'organisation d'éventuels JO d'hiver Sion 2026.

Boand Vincent  
Reist Martin

Document de travail à l'usage du Conseil général